

infrastructures et les sources nécessaires à son succès existent déjà.

M. Ron MacDonald (Dartmouth): Madame la Présidente, ma question supplémentaire s'adresse au même ministre.

Hier, le premier article à l'ordre du jour du nouveau gouvernement et du nouveau premier ministre de la Nouvelle-Écosse était la rencontre entre le chef et les principaux ministres du Cabinet et les promoteurs d'un projet du secteur privé qui transformerait le port de Halifax en point d'entrée en Amérique du Nord pour les cargos européens.

Ils ont confirmé toutefois que les principaux obstacles à ce projet étaient les mesures du gouvernement fédéral en matière de transport ferroviaire, les taxes sur le gazole et la dépréciation, toujours les mêmes problèmes qui sont sans cesse rappelés à ce ministre à la Chambre, mais qui demeurent sans réponse.

Le ministre va-t-il finalement répondre à cette question avant que ce projet et les centaines de milliers d'emplois qu'il pourrait créer ne s'en aillent au sud de la frontière, aux États-Unis?

L'hon. Jean Corbeil (ministre des Transports): Madame la Présidente, avant de parler de taxes, le député devrait savoir que sur un total de 417 millions de dollars recueillis sous forme de taxes sur le transport ferroviaire au pays, 75 millions de dollars seulement reviennent au gouvernement fédéral; le reste est réparti entre les provinces qui reçoivent 203 millions de dollars et les municipalités dont la part s'élève à 139 millions de dollars.

Je crois qu'il s'agit d'un effort collectif et que tous devraient y participer; nous serons heureux de collaborer.

* * *

L'AGRICULTURE

M. Ray Funk (Prince-Albert—Churchill River): Madame la Présidente, ma question s'adresse au ministre de l'Agriculture.

Pour autant que je sache, le désastreux décret visant à enlever à la Commission canadienne du blé la compétence exclusive qu'elle détient relativement à la commercialisation de l'orge n'a pas encore été proclamé.

Étant donné que les élections en Alberta ont lieu aujourd'hui et que la grande majorité des agriculteurs de l'Ouest sont toujours vivement opposés à la destruction du meilleur système de commercialisation des céréales au monde, et compte tenu de la politique d'inclusion

prônée par la première ministre de son choix et qui consiste en fait à écouter la population, le ministre peut-il nous dire s'il va renoncer à ce terrible décret qui a pour effet de porter atteinte aux pouvoirs de la Commission canadienne du blé?

L'hon. Charles Mayer (ministre de l'Agriculture): Madame la Présidente, je ne pense pas que nous soyons en train de porter atteinte aux pouvoirs de la Commission canadienne du blé. Nous offrons simplement aux producteurs la possibilité de décider de ce qu'ils veulent faire avec leurs produits.

Un grand nombre de personnes ont été consultées dans le cadre de cet exercice, et le député le sait fort bien. Le processus, amorcé il y a près d'une année et demie, est tout à fait transparent. Un comité a été créé et celui-ci incluait des représentants de tous le secteur. Ce comité a essentiellement défini son propre mandat, il a recruté ses propres conseillers, puis il a présenté son rapport. Il y a certainement de nombreux groupes dans l'Ouest qui appuient cette mesure.

Je termine en disant que cette initiative vise à offrir un choix aux producteurs et à leur permettre de décider eux-mêmes de la meilleure façon de commercialiser leurs produits.

M. Ray Funk (Prince-Albert—Churchill River): Madame la Présidente, il est évident que malgré toutes ces histoires à propos de la nécessité de changement, de renouveau et d'inclusion, rien n'a bougé en face. Ce sont toujours les grosses sociétés qui dirigent le parti de John Diefenbaker.

Ma question supplémentaire s'adresse au même ministre, cette fois en sa qualité de ministre chargé des coopératives. Comment arrive-t-il à concilier son rôle de défenseur des principes coopératifs et sa récente décision concernant l'avenir de la Commission canadienne du blé et de la subvention du Nid-de-Corbeau, quand il sait fort bien qu'il s'agit là de piliers que quatre générations de Canadiens de l'Ouest ont érigés afin de garder un certain contrôle sur leur gagne-pain et sur leurs collectivités?

Comment le ministre peut-il préconiser des politiques qui minent complètement le principe fondamental qui consiste à organiser la société en faisant appel au coopératisme, alors qu'il a été assermenté pour défendre ce principe au sein du gouvernement?

L'hon. Charles Mayer (ministre de l'Agriculture): Madame la Présidente, je rappelle très simplement au député qu'au départ, le coopératisme dans les Prairies remonte au procès Sentaluta, en 1904, qui a abouti à l'établissement de la *Territorial Grain Growers Associa-*